



QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 CÔTE NORD CARAÏBE

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source **Morestin (Goyave)**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la stations de **Morestin-Goyave (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **54** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **6** au niveau du captage,
- > **24** au niveau de l'installation de traitement,
- > **24** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le **Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le **Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le **Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,63 mg/L** et **42 %** des prélèvements ont dépassé la valeur cible de **0,6 mg/L**.



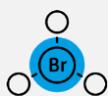
> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la **moyenne calculée était de 4 mg/L**.



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La moyenne de 1,45 µg/L calculée en 2022 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**



> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**



> L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 21 µg/L.**



> Les pesticides* :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Trois molécules [Bromacil, Diflufécanil (herbicides) et Chlordécone (insecticide)] ont été mises en évidence sur l'eau brute de la source Morestin Goyave. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau Côte Nord Caraïbe vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 MORNE VERT LACROIX

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Attila**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **station Moulinguet (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, **6** contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > **0*** au niveau du captage,
- > **1** au niveau de l'installation de traitement,
- > **5** directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [**le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique** (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), **le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme** (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), **le Laboratoire Eichrom à Bruz** (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de **0,72 mg/L** et **40 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.**



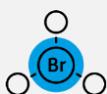
> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 **la présence de nitrates n'a pas été relevée.**



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022*.**



> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

> L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la présence d'aluminium n'a pas été relevée**

> Les pesticides* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau dans le cadre du contrôle sanitaire.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Morne Vert Lacroix** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population



QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **MORNE VERT BOURG**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la rivière Picard (Mont Bouché). La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la station Urion (ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 10 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 2 au niveau du captage,
- > 2 au niveau de l'installation de traitement,
- > 6 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,40 mg/L.



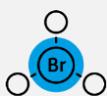
> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la présence de nitrates n'a pas été relevée.



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022*.**



> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

> L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 11 µg/L.**

> Les pesticides* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau dans le cadre du contrôle sanitaire.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Morne Vert Bourg** vos interlocuteurs sont :
Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**
L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population



QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 MORNE VERT BEL EVENT

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source Attila et de la Rivière Picart (Mont Bouché). La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Ces eaux sont traitées par les stations Moulinguet (désinfection) et Urion (ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 12 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 2 au niveau des captages,
- > 4 au niveau des installations de traitement,
- > 6 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,54 mg/L et 34 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/.



> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la présence de nitrates n'a pas été relevée.



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022***.



> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

> L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 4 µg/L.**

> Les pesticides* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau dans le cadre du contrôle sanitaire.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Morne Vert Bel Event** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 FONDS SAINT DENIS

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la source Yang-Ting. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée pour la Source Yang-Ting. Cette eau est traitée par la station Trou-Vent (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 6 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 0* au niveau du captage,
- > 2 au niveau de l'installation de traitement,
- > 4 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



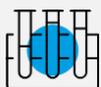
> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,95 mg/L et 75 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la présence de nitrates n'a pas été relevée.



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022*.**

> Les bromates :



Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**

> L'aluminium :



L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 16 µg/L.**

> Les pesticides* :



Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau dans le cadre du contrôle sanitaire.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau **Fonds Saint Denis** vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET 2022 **BELLEFONTAINE VERRIER**

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la rivière Chapeau Nègre (Verrier). La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la station de Verrier (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2022, 25 contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la qualité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- > 1 au niveau du captage,
- > 12 au niveau de l'installation de traitement,
- > 12 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés aux seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2022 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.



> Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2022, 92% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.



> Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau ; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2022 était de 0,54 mg/L et 50 % des prélèvements ont dépassé la valeur cible de 0,6 mg/L.



> Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée ; en 2022 la présence de nitrates n'a pas été relevée.



Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ce paramètre en 2022***.



> Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. **La présence de bromates n'a pas été relevée en 2022.**



> L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium est d'origine naturelle. En 2022, la valeur mesurée était de 56 µg/L.**



> Les pesticides* :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et des voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes décontaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau dans le cadre du contrôle sanitaire.**

CONSEILS PRATIQUES :

- > Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- > Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- > Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- > Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile, en scannant le QR code ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Pour le réseau Bellefontaine Verrier vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)**

L'exploitant : **Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)**



* L'annexe II de l'arrêté du 11 janvier 2007 prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faibles débits ou pour les réseaux alimentant une faible densité de population